

**Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche**
Gestion des affaires juridiques
Gestion des assemblées

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MERCREDI 15 MARS 2023

Les membres du bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, régulièrement convoqués le 7 mars 2023, se sont réunis le mercredi 15 mars 2023 à 9h30, sous la présidence de monsieur Pierre Maisonnat, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières, en visioconférence
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de La-Chapelle-sous-Aubenas
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement administratif et financier
Madame Karen De Baets, gestionnaire des assemblées et assistante juridique

-o0o-

Monsieur Jean-Manuel Garrido est désigné secrétaire de séance.

Le commandant Philippe Fazendeiro présente l'avancement du projet Nexsis.

Le directeur ajoute qu'il sera possible de transférer les appels dans les centres d'appels d'autres départements en cas de perte d'appels dans notre centre d'appels.

A la question du président qui demande si les logiciels du SDIS 07 et du SAMU 07 pourraient être reliés, comme c'est le cas en Haute-Savoie, le directeur répond que cela n'est pas possible pour le moment. Toutefois, il indique que la passerelle entre nos 2 logiciels est un enjeu structurel important car elle permettra un gain de temps important.

Philippe Fazendeiro indique que Nexsis permettra également d'intégrer les inaptitudes des sapeurs-pompiers et ainsi de les sortir des effectifs disponibles pour assurer les interventions.

Le directeur ajoute que les mises à jour du logiciel Nexsis seront automatiques. Aussi, il tient à saluer les avances faites par les différents SDIS (275 000€ par le SDIS07) qui ont permis de développer la première version de ce logiciel.

Le commandant Philippe Fazendeiro présente les actions à venir.

Le directeur ajoute que Nexsis pourra recalculer en temps réel les secteurs d'interventions et s'affranchir des limites communales. Un véhicule d'un CIS pourra alors être engagé en dehors de son secteur d'intervention si le temps de trajet est plus court qu'avec le véhicule du CIS du secteur d'intervention. À ce sujet, il ajoute qu'un travail préparatoire devra être mené avec les élus locaux.

Le directeur indique que les véhicules pourront aussi être ré-engagés (en cas d'urgence vitale) en fonction de leur géolocalisation.

**Le président procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023.
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.**

I. Fourniture et prestations de vérification périodique de lots de sauvetage et de protection contre les chutes et de pièces détachées associées (2 lots) – Approbation du périmètre de l'opération.

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

1. **APPROUVE**

- le principe d'acquisition de « fourniture et prestations de vérification périodique de lots de sauvetage et de protection contre les chutes et de pièces détachées associées » par le biais du groupement de commandes des services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
- le procédé de consultation retenu par le coordonnateur.

2. **DESIGNE** le service départemental d'incendie et de secours de la Haute Loire en tant que coordonnateur des accords-cadres à bons de commande de :

- fourniture de lots de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC), de lots de maintien au travail, de lots « stop chute » pour les échelles aériennes et de leurs pièces détachées (lot n° 1)
- contrôle annuel des lots de sauvetage et de protection contre les chutes, de maintien au travail et de « stop chute » (lot n° 2)

3. **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés en section de fonctionnement aux chapitres 60 et 61, articles 60632 « Fournitures de petits équipements » et 61558 « Entretien et réparations autres biens mobiliers », pour les montants suivants :

| | Montant mini annuel | Montant maxi annuel |
|--|---------------------|---------------------|
| Lot 1 – Fourniture de lots de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC), de lots de maintien au travail, de lots « stop chute » pour les échelles aériennes et de leurs pièces détachées. | 300 € HT | 13 500 € HT |
| Lot 2 – Contrôle annuel des lots de sauvetage et de protection contre les chutes, de maintien au travail et de « stop chute ». | 6 500 € HT | 10 000 € HT |

sous l'unité fonctionnelle n° 23FOTELSPCC et dans les codes familles 24.304 « fournitures et pièces de matériel équipes spécialisées » et 24.205 « maintenance et entretien matériel de sauvetage » conformément à la nomenclature des marchés publics du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

II. Mise en place d'Aménagements de Sécurité (AMSEC) dans les Camions Citerne Feux de forêt (CCF) acquis entre 2002 et 2004 – Approbation du périmètre de l'opération et des critères de choix de l'analyse des offres.

Le directeur présente le rapport puis le président invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

1. **APPROUVE**

- la mise en place de cet AMSEC sur 22 CCF maximum selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (articles L2124-2, L2125-1-1°, R2124-2-1°, R2131-16 et R2131-17, R2161-2 à 5, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique);
- les critères d'analyse des offres tels que définis ci-dessus.

2. **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés, en section d'investissement au chapitre 21, article 21561 « matériel roulant » et sous l'unité fonctionnelle n°23SCTEAMSEC et dans le code famille 37.114 « fournitures et équipements divers pour véhicules et engins » conformément à la nomenclature des marchés publics du SDIS de l'Ardèche.

III. Modification du tableau des effectifs : suppressions et créations de poste.

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

1. **DECIDE** de :

A. **CRÉER**

• **Dans la filière administrative :**

- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 22 juin 2023.

• **Dans la filière sapeurs-pompiers professionnels :**

- un poste de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2023 ;

- un poste de colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2023.

B. **SUPPRIMER**

• **Dans la filière administrative :**

- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 22 juin 2023.

• **Dans la filière sapeurs-pompiers professionnels :**

- un poste de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2023 ;

- un poste de colonel de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2023.

C. **DE METTRE A JOUR** le tableau des effectifs en conséquence.

2. **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en section de fonctionnement, au chapitre 012, du budget primitif de l'exercice 2023.

IV. Appel à propositions - subventions d'actions de l'UE dans le domaine de la « 5G pour les communautés intelligentes » dans le cadre du volet numérique de la facilité « Connecting Europe ».

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents **SOUTIENT** l'appel à propositions « 5G pour les communautés intelligentes » porté par le consortium Groupe Nomoteck/Nokia et **AUTORISE** le président à signer les documents correspondants.

-o0o-

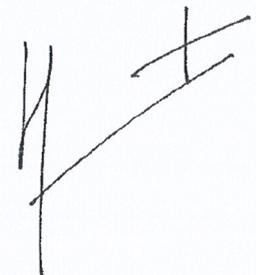
M. Jean-Manuel Garrido informe les élus que l'approbation du règlement intérieur de la CAO aura lieu lors du prochain bureau.

Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Le secrétaire de séance

Jean-Manuel Garrido

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

III. Modification du tableau des effectifs : suppressions et créations de poste.

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE de :

A. CRÉER

• Dans la filière administrative :

- un poste de rédacteur principal de 1^{re} classe à compter du 22 juin 2023.

• Dans la filière sapeurs-pompiers professionnels :

- un poste de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2023 ;

- un poste de colonel hors classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2023.

B. SUPPRIMER

• Dans la filière administrative :

- un poste de rédacteur principal de 2^{me} classe à compter du 22 juin 2023.

• Dans la filière sapeurs-pompiers professionnels :

- un poste de lieutenant de 1^{re} classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2023 ;

- un poste de colonel de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2023.

C. DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs en conséquence.

2. **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en section de fonctionnement, au chapitre 012, du budget primitif de l'exercice 2023.

IV. Appel à propositions - subventions d'actions de l'UE dans le domaine de la « 5G pour les communautés intelligentes » dans le cadre du volet numérique de la facilité « Connecting Europe ».

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

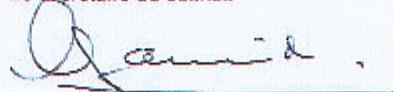
Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents **SOUTIENT** l'appel à propositions « 5G pour les communautés intelligentes » porté par le consortium Groupe Nomoteck/Nokia et **AUTORISE** le président à signer les documents correspondants.

-000-

M. Jean-Manuel Garrido informe les élus que l'approbation du règlement intérieur de la CAO aura lieu lors du prochain bureau.

Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Le secrétaire de séance



Jean-Manuel Garrido

Le président
du conseil d'administration

Pierre Maisonnat